

Dispositif Partenaires

CLUB

2021/2022



L'adhésion à un club sportif
accessible pour tous les jeunes !

de 6 à 17 ans

ANGERS VILLE
SPORTIVE



Dispositif Partenaires CLUB

Dans le cadre du développement du sport pour tous en club et de la politique sport santé bien-être portée par la Ville, une aide financière est accordée par la collectivité aux jeunes Angevins qui souhaitent adhérer à une association sportive locale.

► Conditions d'attribution

Ce dispositif s'adresse aux jeunes Angevins âgés de 6 à 17 ans révolus qui souhaitent pratiquer dans une association sportive à Angers.

- L'enfant doit avoir 6 ans avant le 1^{er} février de la saison concernée.
- L'enfant ne doit pas avoir atteint 18 ans avant le 1^{er} février de la saison concernée.
- Le quotient familial des représentants légaux (*père, mère, tuteur...*) doit être inférieur ou égal à 706 € et ceux-ci doivent être détenteurs de la carte Partenaires (*informations au verso du document*).

► Mode d'emploi

Pour bénéficier de cette aide, vous devez remplir les formalités ci-dessous lors de votre inscription auprès de l'association sportive que vous avez choisie :

- Avoir complété le volet intitulé « L'enfant » ci-contre ;
- Vous acquitter du paiement de la cotisation sportive ;
- Présenter le courrier de la Caisse d'allocations familiales « Dispositif partenaires club » reçu à votre domicile ;
- Présenter votre carte Partenaires (*recommandé mais non obligatoire*).

À noter : Cette aide s'applique aux adhésions validées et retournées par le club à la direction des Sports et Loisirs entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre** de la saison sportive en cours.

► L'enfant

Discipline choisie :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Code postal :

Date de naissance* :

Nom du représentant légal (en majuscule) :

.....

N° de la carte partenaires ** :

> Présentation du courrier CAF (dispositif Partenaires club de la Ville d'Angers) : oui / non

> Présentation du courrier CAF (dispositif Pass'Sport de l'État) : oui / non

** En l'absence de la carte Partenaires numérotée, présenter au moment de l'inscription le courrier reçu de la Caisse d'allocations familiales (CAF) mentionnant les nom, prénom et date de naissance de l'enfant concerné.

Je m'engage à participer, durant toute la saison, à l'activité de l'association sportive choisie et certifie avoir versé à celle-ci 1/3 minimum du reste à charge de la famille du coût d'adhésion au moment de mon inscription, soit un montant de :

.....

**Signature
du bénéficiaire**

**Signature
du représentant légal**

► Le club sportif d'accueil

Nom du club :

Adresse :

.....

Nom du président :

Saison (date) :/.....

Association agréée Jeunesse et Sports et affiliée à une fédération sportive agréée, je m'engage à accueillir au sein des activités du club, le bénéficiaire désigné ci-contre durant toute la saison dès la validation du contrat. J'ai vérifié qu'il satisfait aux conditions d'attribution du dispositif Partenaires club et je fournis les justificatifs demandés (coût de la licence fédérale au listing officiel avec le numéro de licence ainsi que la photocopie de la licence du jeune).

Le club sollicite à cet effet une aide financière du collectif des financeurs à hauteur de 2/3 des frais d'adhésion, une fois les aides à la licence déduites (Pass'Sport, autres...). Cette participation du collectif **est plafonnée à 91,47€.**

**Date et signature
du président**

Descriptif des frais d'adhésion :

Licence fédérale :

Cotisation club :

Coût de l'adhésion :€

Aides

Pass'Sport : - 50 €

Autre dispositif à préciser : - €

Dispositif Partenaires club : - €

Reste à charge de la famille : €

La carte Partenaires

Créée en 1999 pour les familles à revenus modestes, la carte Partenaires vous propose des services à coût réduit et offre des facilités pour accéder aux loisirs ou aux activités culturelles.

Pour en bénéficier, il faut :

- avoir plus de 18 ans
- résider à Angers
- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 706.



La carte Partenaires vous sera délivrée immédiatement et gratuitement sur présentation des documents suivants :

- Une photo ;
- Une pièce d'identité ;
- Un justificatif de domicile ;
- L'avis de la Caisse d'allocations familiales ou de la Mutualité sociale agricole justifiant de votre quotient familial.



Où se procurer la carte Partenaires ? et la liste des clubs sportifs angevins

• Hôtel de ville

Boulevard de la Résistance-et-de-la-Déportation, 02 41 05 40 00

• Centre communal d'action sociale

Boulevard de la Résistance-et-de-la-Déportation, 02 41 05 49 49

• Dans les quartiers

Justices : 42, place des Justices, 02 41 79 14 40

La Roseraie (Jean-Vilar) : 1, bis rue Henri-Bergson, 02 41 68 92 50

Hauts-de-Saint-Aubin : 1, rue du Général-Lizé, 02 41 35 07 12

Lac-de-Maine : place Riobé, 02 41 73 37 04

Monplaisir : 2, bis boulevard Allonneau, 02 41 37 52 20



INFOS

Direction des Sports et Loisirs

Ville d'Angers

02 41 05 45 25

sport@ville.angers.fr

